CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E32571** **VALABLE JUSQU'AU** **13/12/2026**

ÉDITÉ LE 01/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 27/07/1993

Forme juridique : SASU
DEPUIS LE 07/10/2024

Capital : 100 000

Raison sociale : MENUISERIE ALUMINIUM WILLOT

Sigle : M.A.W.

115 RUE DES MARTYRS
60280 VENETTE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COMPIEGNE RCS391985231

Siret : 391 985 231 00011

Code NACE : 4332B

Numéro caisse de congés payés : 32 60720B

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 480247T 1247000/001 296040

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000/001 296040

Situation fiscale et sociale : A jour au 14/08/2025

Téléphone : 03 44 83 24 54 **Fax :** 03 44 83 51 50

Portable : 06 07 66 67 74

Responsabilité légale :
SISU (900 054 636) / TERNACLE XAVIER PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : contact@maw-alu.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 906 920 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3521	Fabrication et pose de menuiseries extérieures en aluminium (Technicité courante)	10	14/12/2022
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025